

## CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE BOUCHES-DU-RHÔNE

Pôle Emploi Territorial Service Concours Envoyé en préfecture le 24/05/2023 Reçu en préfecture le 24/05/2023

Publié le 24/05/2023



ID: 013-281300038-20230510-CONC\_2023\_44-AR

Arrêté CONC\_2023\_44

Le Président,

Georges CRISTIANI

## ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Aix-en-Provence, le 10 mai 2023

Arrêté portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'Infirmier territorial en soins généraux.

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches-du-Rhône,

- VU le code général de la fonction publique,
- VU la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,
- VU les lois n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions et n°2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire.
- VU la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU l'ordonnance n°2021-139 du 10 février 2021 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
- VU l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
- VU l'ordonnance n°2020-560 du 13 mai 2020 fixant les délais applicables à diverses procédures pendant la période d'urgence sanitaire,
- VU l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
- VU le décret n°2020-437 du 16 avril 2020 modifié pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19.
- VU le décret n°2020-1262 du 16 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Envoyé en préfecture le 24/05/2023

Reçu en préfecture le 24/05/2023

Publié le 24/05/2023



ID: 013-281300038-20230510-CONC\_2023\_44-AR

- **VU le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020** modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.
- VU le décret n°2020-1695 du 24 décembre 2020 pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
- VU le décret n°2021-140 du 10 février 2021 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
- VU le décret n°2021-1879 du 28 décembre 2021 modifiant les dispositions statutaires applicables à certains cadres d'emplois de la catégorie A de la filière médico-sociale de la fonction publique territoriale,
- VU le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,
- VU le décret n° 2012-1420 du 18 décembre 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des Infirmiers territoriaux en soins généraux,
- VU le décret n° 2012-1415 du 18 décembre 2012 fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des Infirmiers territoriaux en soins généraux,
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale.
- VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,
- VU le recensement des besoins effectué par les Centres de Gestion de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- VU l'arrêté CONC\_2018\_58 du 27 juillet 2018 portant ouverture par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône du concours externe sur titres avec épreuve d'Infirmier territorial en soins généraux de classe normale, session 2019,
- VU l'arrêté CONC\_2019\_20 du 20 mars 2019 portant composition du jury du concours externe sur titres avec épreuve d'Infirmier territorial en soins généraux de classe normale, session 2019,
- VU l'arrêté CONC\_2019\_21 du 20 mars 2019 portant organisation de l'épreuve orale d'admission du concours externe sur titres avec épreuve d'Infirmier territorial en soins généraux de classe normale, liste des candidats admis à concourir et fixant la date de réunion du jury d'admission, session 2019,
- VU l'arrêté CONC\_2019\_25 du 28 mars 2019 portant liste des examinateurs associés à l'épreuve d'admission du concours externe sur titres avec épreuve d'Infirmier territorial en soins généraux de classe normale, session 2019.



ID: 013-281300038-20230510-CONC\_2023\_44-AR

- Considérant la délibération du jury d'admission du concours externe sur titres avec épreuve d'Infirmier territorial en soins généraux de classe normale, session 2019 en date du mardi 30 avril 2019.
- VU l'arrêté CONC\_2019\_33 du 3 mai 2019 portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade d'Infirmier territorial en soins généraux de classe normale.
- VU l'arrêté CONC\_2020\_40 du 15 juin 2020 portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'Infirmier territorial en soins généraux de classe normale.
- VU l'arrêté CONC\_2020\_49 du 23 juin 2020 portant suspension des listes d'aptitude établies par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône,
- VU l'arrêté CONC\_2021\_41 du 3 mai 2021 portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'Infirmier territorial en soins généraux de classe normale,
- VU l'arrêté CONC\_2022\_26 du 2 mai 2022 portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'infirmier territorial en soins généraux de classe normale, nouvelle appellation depuis le 28 décembre 2021, Infirmier territorial en soins généraux,
- Considérant l'épidémie de covid-19, et les mesures d'urgence sanitaire décrétées par le gouvernement,
- Considérant que des lauréats sont nommés stagiaires en application des articles L.325-38, L.325-41 et L.327-3 du code général de la fonction publique,
- Considérant les demandes de réinscription sur la liste d'aptitude de lauréats dans les délais impartis conformément à l'article L.325-39 du code général de la fonction publique.

## ARRÊTE

- ARTICLE 1: La liste d'aptitude d'accès au grade d'Infirmier territorial en soins généraux de classe normale, nouvelle appellation depuis le 28 décembre 2021, infirmier territorial en soins généraux est mise à jour le 10 mai 2023 conformément au document annexé au présent arrêté. Les lauréats du concours d'infirmier territorial en soins généraux inscrits sur liste d'aptitude bénéficiant des dispositions de prolongation en raison de l'épidémie de covid-19 sont intégrés dans la présente liste.
- ARTICLE 2: Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans le délai de 2 mois à compter de la date de sa publication.
- ARTICLE 3: La Directrice du Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône est chargée de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du département des Bouches-du-Rhône.

Georges CRISTIANI



Envoyé en préfecture le 24/05/2023

Reçu en préfecture le 24/05/2023

Publié le 24/05/2023



ID: 013-281300038-20230510-CONC\_2023\_44-AR

## LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE D'INFIRMIER TERRITORIAL EN SOINS GENERAUX

Candidats	
BRUNEL / OLIVE Delphine	
GRANDJEAN / GRANDJEAN Sophie	
LOPES / Loic	
RABAH / RABAH Nadia	
VIGNE / VIGNE Fanny	

Mise à jour le 10 mai 2023